

LE COMBAT CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE), ça commence avec l'inspection visuelle

Il existe plusieurs méthodes de lutte contre les EEE. Les diverses **méthodes préventives** visant à éviter l'implantation ou la propagation sont à privilégier, car les méthodes de contrôle et d'éradication sont coûteuses et dommageables pour l'environnement, en plus d'avoir un succès incertain. La première étape de prévention est l'**inspection visuelle** des embarcations nautiques qui représentent un vecteur de propagation important.

Avant et après la mise à l'eau, inspectez pour déceler la présence d'organisme végétal ou animal ainsi que tous autres résidus.

Enlevez les résidus et jetez-les loin du plan d'eau!

Méthode simple et rapide!



Adapté du ©MFFP, 2018.

La prévention c'est mieux!

Faites le tour de l'embarcation ainsi que des équipements qui y sont reliés: la coque du bateau, la cale, le vivier, la remorque, le moteur à essence ou électrique, l'ancre, la sonde du sonar et tout autre équipement qui est en contact avec l'eau.

Inspectez aussi l'intérieur!

À suivre ... la prochaine étape, le **nettoyage!**